

D-2011/411

Aire d'accueil des gens du voyage de la Jallère. Sollicitation d'aides publiques. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aire d'accueil des gens du voyage « La Jallère », située Avenue de Labarde, est inscrite dans le Schéma Départemental de la Gironde et répond aux dispositions de la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Cette structure aménagée, d'une capacité de 32 caravanes réparties en 16 emplacements familiaux a accueilli pour l'année 2010 145 personnes soit 25 familles.

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2010 D- 20100528, la société VAGO est le gestionnaire de cette structure.

Pour une meilleure intégration des familles accueillies, sur le quartier et dans la ville, le projet porte essentiellement sur :

- l'accompagnement social :

- un suivi est réalisé pour aider les familles dans les démarches administratives, et notamment pour la constitution des dossiers pour accéder à leurs droits...
- pour les familles en difficulté, une inscription auprès de structures caritatives ou de soutiens spécifiques.

- la scolarisation :

- Sur 50 enfants présents sur le site, 27 sont scolarisés.
- Les 11 autres sont des enfants de moins de 6 ans.

L'aire d'accueil des gens du voyage a généré un coût d'entretien et de fonctionnement, supporté par la Ville, pour l'année 2010, de 203 054,22 euros TTC.

Au titre de 2011, cette dépense 2010 sert de référence afin de solliciter des aides financières provenant :

- de l'Etat
La participation sollicitée est de 132,40 euros par place de caravane et par mois.
Sur la base de 32 places, le montant mensuel est de 4 236,80 euros.

- du Conseil Général de la Gironde
La participation sollicitée est de 25% du budget de fonctionnement annuel.

Financeurs	Montant (en euros)
Etat	50 841,60
Conseil Général de la Gironde	50 763,50
Ville de Bordeaux	101 449,12
Coût total TTC	203 054,22

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces subventions auprès de l'Etat et du Conseil général,
- signer les conventions et tous documents y afférents,
- encaisser les sommes correspondantes à ces subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez bien la Jallère, l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Labarde ouverte depuis octobre 2007.

La Ville de Bordeaux est le premier partenaire financier, suivi par l'Etat et le Conseil Général de la Gironde.

Cette année 25 familles ont été accueillies, soit 145 personnes accompagnées, et nous pouvons nous en réjouir, de plus en plus intégrées à la vie du quartier et actives dans les associations bacalanaises.

50 enfants sont présents sur l'aire. 27 d'entre eux sont scolarisés dans les écoles du quartier.

Pour 2010 l'aire a généré un coût d'entretien et de fonctionnement de 203.054 euros. Cette dépense sert de référence pour solliciter des aides financières de l'Etat et du Conseil Général.

Aussi je vous remercie d'autoriser le maire à solliciter ces subventions.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Le bon fonctionnement de cette aire d'accueil et l'attractivité dont elle bénéficie du fait notamment du bon travail de la Ville et de l'Education Nationale en faveur de la scolarisation des enfants méritent bien sûr d'être salués, mais aussi d'être promus et partagés auprès de tous les citoyens de l'ensemble des quartiers de notre ville, qui, je l'espère, auraient ainsi une vision plus ouverte et solidaire des publics présentant des spécificités sociales et culturelles de vie, leur permettant d'accueillir à leur tour dans leur quartier des projets que vous ne manquerez pas, Monsieur le Maire, d'initier et de défendre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)